

M. P. CRAHAY
Directeur de la Direction des
Monuments et des Sites -AATL
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 Bruxelles

V/Réf. :
N/Réf. : GM/BXL3.14/7.7a/s.435
Annexe : 1 dossier (suit)

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Grand-Place. Projet d'illumination. Avis de principe.
Dossier traité par I. Segura.

En réponse à votre lettre du 26 mai 2008 et concernant l'objet susmentionné, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 28 mai 2008, notre Assemblée a formulé l'avis de principe suivant.

Le projet d'illumination de la Grand-Place a déjà fait l'objet, au stade de l'esquisse, d'un avis préalable de la C.R.M.S. en sa séance du 8 août 2007. Lors de la réunion du 17 mars 2008 organisée par le S.P.F.M.T. en ses locaux, les auteurs de projet ont présenté le résultat des études préliminaires ainsi que l'évolution du projet aux représentants de la Ville de Bruxelles, de la C.R.M.S. et de la D.M.S. Un dossier récapitulatif a ensuite été transmis aux différentes instances. Une nouvelle réunion a eu lieu le lundi 19 mai à la D.M.S., en présence des représentants de la C.R.M.S. L'objectif en était de synthétiser le résultat des études préliminaires, de répondre aux questions en suspens et de solliciter un avis préalable de la C.R.M.S.

Les études préliminaires comportent trois volets : l'étude patrimoniale, l'étude "lumière" et enfin l'étude "son". De manière générale, le dossier est très bien documenté et de grande qualité. La CRMS en félicite les auteurs et les encourage de poursuivre leur travail avec la même rigueur en vue de l'introduction de la demande de permis unique.

Etude patrimoniale

Chaque bâtiment fait l'objet d'une fiche de synthèse récapitulant propriétaire, phases de construction, affectation, éléments décoratifs (millésime, enseigne, statuaire), matériaux et dégradations. Y sont annexés le plan de façade ainsi que les relevés des matériaux et des pathologies réalisés par la cellule Patrimoine de la Ville de Bruxelles. Cette excellente étude a servi de base pour le choix des éléments à mettre en lumière et "en son", ce qui est tout à fait pertinent.

Etude lumière

Le projet comporte un volet éclairage urbain et un volet éclairage scénographique. Pour l'éclairage urbain, l'avant projet confirme les options initiales, qui consistent essentiellement en une optimisation de la situation existante. Sur la Grand-Place, les luminaires, qui sont implantés périphérie, seront complétés. La température de lumière sera modifiée, à savoir en une

lumière blanche au lieu de la lumière jaune actuelle, ce qui est positif. Pour les abords directs de la Grand-Place, à savoir les 7 rues qui y débouchent, le même type de luminaire serait retenu, ce qui assurera la cohérence de la grand-Place et de ses abords. **La CRMS souscrit à ce volet et ne formule pas de remarques particulières à ce sujet.**

Suite aux essais (analyse détaillée et rapprochée de chaque façade, excepté celle de l'Hôtel de Ville) et aux visites des intérieurs, le concept de l'éclairage scénographique a, quant à lui, évolué de manière plus importante. Il porte sur la partie des façades situées au-dessus de l'éclairage urbain. Au stade de l'esquisse examinée précédemment, on proposait :

- un éclairage depuis l'intérieur des étages ;
- la mise en lumière des pignons au moyen de rails de LED's ;
- la mise en lumière ponctuelle de certains éléments de décor au moyen de spot de LED's.

Dans le projet actuel, l'éclairage depuis l'intérieur a été revu et nettement limité (sans pour autant être abandonné complètement). En effet, suite aux questions posées par la CRMS sur ce projet, il s'est avéré que la qualité inégale de ces intérieurs et les problèmes de gestion qu'un tel éclairage poseraient ne permettraient pas la mise en oeuvre de ce parti comme prévu initialement. Le projet a, dès lors, été réorienté de manière à mettre davantage l'accent sur la mise en lumière depuis l'extérieur des façades.

La mise en lumière des façades par l'extérieur a été élargie à l'ensemble des étages et non plus seulement au pignon. En effet, au stade de l'esquisse, les simulations informatiques présentées faisaient apparaître un bandeau obscur entre les pignons et les niveaux éclairés par l'intérieur, ce qui avait fait l'objet d'une remarque de la part de la Commission. **La nouvelle proposition répond de manière satisfaisante à cette remarque.**

Le dossier transmis comprend pour chaque façade (excepté celle de l'Hôtel de Ville) un plan reprenant les possibilités d'implantation du matériel d'éclairage. La mise en place des différents dispositifs a, outre, été testée sur place et fait l'objet d'un reportage photographique. Cette analyse confirme la possibilité de placer, de manière non visible, du matériel de type rails et projecteurs LED. Ces appareils seront posés au moyen d'un procédé de collage (comme celui appliqué à l'hôtel de ville de Liège) et ne nécessiteront donc pas d'interventions sur la pierre. Les détails de ce procédé doivent encore être fournis et devront montrer qu'il s'agit effectivement d'une technique entièrement réversible. Par ailleurs, de petits spots viendraient éclairer les statues des pignons. **Si la Commission peut souscrire aux principes généraux de l'éclairage proposé et du matériel choisi, elle demande toutefois de limiter dans la mesure du possible les dispositifs visibles à fixer sur chaque façade et le câblage que cela nécessiterait.**

Les plans détaillés seront encore examinés de manière plus poussée lors de réunions ultérieures avec le S.P.F.M.T., la Ville, la D.M.S. et la C.R.M.S. La D.M.S.. **Il est recommandé que, à cette occasion, soient également présentées des simulations des différents niveaux d'éclairage (éclairage des façades, éclairage par l'intérieur et éclairage urbain). Des tests de mise en lumière devront également être présentés en temps utiles pour vérifier l'effet et la discrétion des rails et projecteurs LED, ainsi que, en particulier, des spots d'éclairage des statues des pignons.**

Lors de la réunion, il a été annoncé que le maître de l'ouvrage, le S.P.F.M.T., a donné son accord pour une extension de budget qui permettra d'étendre le projet aux spectacles saisonniers (« son et lumière »). **La CRMS se réjouit de cette décision qui permettra de mieux coordonner les deux**

aspects (éclairage quotidien et éclairage événementiel). Si l'éclairage quotidien et l'éclairage du son et lumière pourraient donc faire l'objet d'une réflexion globale et d'un équipement intégré, la Commission attire l'attention que, pour des événements exceptionnels, seule la pose temporaire d'équipements occasionnels pourrait être autorisée. Il n'y a évidemment pas lieu de surdimensionner l'équipement permanent afin d'également pouvoir répondre aux exigences d'un éclairage exceptionnel demandé à l'occasion de manifestations particulières.

Etude son

Le projet consiste en un évènement quotidien, avec le marquage des heures par un concert qui évoque les instruments musicaux des pignons et façades et avec réactivation du carillon existant. Les essais ont montré que les caractéristiques acoustiques de la place apparaissent favorables et ont permis de choisir un système de sonorisation adapté, à savoir un système coaxial. L'installation choisie est polyvalente et pourrait également être utilisée pour l'évènementiel. Elle comporte :

- 12 enceintes pour sonoriser les sculptures, à implanter en façade, à la verticale de chaque sculpture ;
- une enceinte à intégrer dans chaque lampadaire.

La CRMS peut marquer son accord sur les principes du projet. Toutefois, l'implantation des enceintes et l'impact de l'installation sur les façades doit être documenté davantage (teintes et dimensions des dispositifs) et être réduit au maximum. L'effet visuel de l'équipement devrait être évalué au moyen d'essais in situ. La CRMS demande également de veiller à la durabilité et l'entretien des équipements.

Enlèvement du matériel existant

Les auteurs de projet annoncent que le démontage complet (à l'exception des herses) des anciennes installations son et lumière sera intégré au marché avant la mise en place du nouveau dispositif. La Commission se réjouit de cette démarche. ***Elle souligne cependant la nécessité d'obtenir un accord de la Ville de Bruxelles pour que celle-ci prenne en charge l'ensemble des réparations et restaurations nécessaires après démontage de l'ancien dispositif et pour qu'elle dirige cette opération. Un planning coordonnant le démontage, la restauration et la mise en place du nouveau dispositif devrait être mis au point le plus rapidement possible en concertation avec la Ville.***

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. VANDERHULST
Président ff.

Copie : SPFMT- M. C. Bossut, Ville de Bruxelles (Cellule patrimoine)